

*La variation annuelle des niveaux d'eau de l'étang est semi-naturelle.*

*Elle dépend certes de la météorologie mais dépend aussi de l'application de l'arrêté préfectoral n°SE-2014-000009 fixant les règles de gestion du réseau supérieur des étangs et rigoles géré par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles (SMAGER) daté du 3 février 2014. Cet arrêté prend en compte l'ensemble des usages des différents plans d'eau dont celui de Saint-Quentin.*

*La priorité absolue de cette gestion est de prévenir le risque d'inondation, ensuite vient les usages de loisirs et de protection des espèces et des milieux naturels. Ce réseau historique, patrimoine de l'État, créé pour alimenter les jeux d'eau du château de Versailles est fonctionnel aujourd'hui. La circulation des eaux est gravitaire, canalisée et dépendante de la manipulation de vannes.*

*Cet arrêté comprend la courbe « standard » des niveaux d'eau de l'étang de Saint-Quentin souhaité par l'ensemble des acteurs pour répondre à la demande sociale et écologique. Durant la période hivernale, le SMAGER effectue des lâchers d'eau de l'amont à l'aval pour obtenir un niveau d'eau haut à Saint-Quentin. Ce niveau est limité pour des raisons de sécurité publique. Il baisse naturellement à partir de juin. Les niveaux d'eau observés à l'automne sont le seul résultat de la météorologie.*